

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF398

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 17

Supprimer les alinéas 2 et 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Contrairement à ce qui a pu être soutenu, le présent article ne supprime pas l'exonération du biogaz injecté : en revanche, il modifie le calcul de cette exonération du fait du système actuel particulièrement sujet à la fraude.

Le rétablissement de la version adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture est ainsi proposé.